



Chamblon, le 18 mai 2026

CONSEIL GENERAL  
DE CHAMBLON

## CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens de Chamblon sont convoqués à l'assemblée du Conseil général le

**Lundi 22 juin 2026 à 19h30 précises**

à la salle du Conseil général (Maison de Commune – Rue du Village 1)

### Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2026 ;
3. Assermentation des nouveaux membres ;
4. Communications de la Présidente du Conseil ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. **Préavis municipal n° 03/26** relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2025  
*Responsable : Max Holzer, Syndic*  
*Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;*
7. **Préavis municipal n° 05/26** relatif aux indemnités du bureau du Conseil, des membres des commissions, du Président et du Secrétaire du Conseil, du Syndic et des membres de la Municipalité  
*Responsable : Max Holzer, Syndic*  
*Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;*
8. **Préavis municipal n° 06/26** relatif à une demande de crédit pour le remplacement de compteurs d'eau par des appareils avec émetteur de données et pour la pose de d'émetteurs de données sur compteurs d'eau existants  
*Responsable : Jean-Pierre Blanc, Municipal*  
*Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;*
9. Interventions individuelles :
  - a) Pour les questions et remarques courantes, la discussion sera ouverte comme d'habitude ;
  - b) Pour les interventions et remarques complexes, faire parvenir votre demande, si possible par écrit, ou prendre contact avec la Présidente du Conseil général, Madame Aude Tondini, Rue des Utins 25 à 1436 Chamblon, jusqu'au vendredi 12 juin 2026.
  - c) Toute **absence** doit être annoncée au plus tard **avant le début séance**, soit au Secrétaire du Conseil général, par courriel à l'adresse e-mail : [secretaire@chamblon.ch](mailto:secretaire@chamblon.ch), soit au bureau communal par téléphone au 024 445 35 75 ou par courriel à l'adresse : [adm@chamblon.ch](mailto:adm@chamblon.ch)

Pour le bureau du Conseil

La Présidente Secrétaire

Aude Tondini

Jean-Pierre Genevay



Les procès-verbaux ainsi que les préavis peuvent être consultés sur le site internet [www.chamblon.ch](http://www.chamblon.ch) ou demandés au Greffe municipal. Ces derniers ne seront pas lus lors de la séance.